

Grille tarifaire du Site Sportif Eblé Saison 2011-2012

Merci de remplir la grille en fonction de vos souhaits et de votre situation en renseignant la (les) case(s) correspondante(s) et d’inscrire le total dans la case prévue à cet effet en y additionnant les frais administratifs.

| | Tarifs (TTC) |
|--|---------------------------------|
| Prix initial d'accès* | |
| Né(e) entre le 1 ^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2008 | 960 € <input type="checkbox"/> |
| Né(e) avant le 1 ^{er} janvier 1994 | 2070 € <input type="checkbox"/> |

| | Tarifs (TTC) |
|--|--------------------------------|
| Piscine Eblé | |
| Né(e) entre le 1 ^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2008 | 330 € <input type="checkbox"/> |
| Né(e) avant le 1 ^{er} janvier 1994 | 670 € <input type="checkbox"/> |

| | Tarifs (TTC) |
|--|--------------------------------|
| Congé Eblé** | |
| Né(e) entre le 1 ^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2008 | 95 € <input type="checkbox"/> |
| Né(e) avant le 1 ^{er} janvier 1994 | 175 € <input type="checkbox"/> |

| | |
|---|-------------------------------|
| Casier - sous réserve des disponibilités (cf. page 1) | 62 € <input type="checkbox"/> |
|---|-------------------------------|

+ 60 € (ttc) Frais administratifs

Total (ttc) =€ ttc

Le montant définitif dû vous sera confirmé par le secrétariat des membres.

* Pour les personnes déjà membres du Site Sportif Eblé qui souhaitent modifier leur abonnement, le prix initial d'accès n'est pas dû.
 ** L'offre Congé Eblé est réservée uniquement aux personnes déjà membres du Site Sportif Eblé depuis au moins une saison, ces personnes ne pouvant rester en congé pendant plus de trois saisons consécutives.

Informations personnelles

Mme Melle M

Nom (d'usage) :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse (permanente) :

.....

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone(s) :

e-mail(s) :

Profession (facultatif) :

Société (facultatif) :

Personne à contacter en cas d'urgence (représentants légaux pour les mineurs) :

Nom / Prénom : Tél :

Nom / Prénom : Tél :

Double parrainage (uniquement pour les nouveaux membres)

1 - Nom / Prénom :

2 - Nom / Prénom :

Pour information

Mode de conclusion du contrat : le dépôt du dossier d'inscription, des deux exemplaires du contrat d'abonnement signés par le candidat ainsi que, après confirmation par la SASP Lagardère Paris Racing Ressources (la "SASP") de cette inscription, le règlement des sommes dues, peuvent être effectués soit au secrétariat des membres, 5 rue Eblé - 75007 Paris, soit par voie postale à la même adresse.

Dans ce dernier cas, vous faites le choix de contracter dans le cadre d'une vente à distance qui, conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, n'ouvre pas à l'abonné de délai de rétractation.

Modalités d'inscription

Pour les nouveaux membres

Pour offrir des conditions d'accès et d'utilisation du Site Sportif Eblé optimales, en termes de qualité de prestations, le nombre d'abonnements à la SASP Lagardère Paris Racing Ressources, ci-après la "SASP" est limité.

A cet égard, les services sportifs et de loisirs proposés par la SASP n'ont de réalité et n'ont de sens que s'ils sont rendus, d'une part, en fonction des capacités d'accueil du site Sportif Eblé et de chacune de ses installations sportives et, d'autre part, en vue de la bonne réalisation du projet sportif que la SASP entend réaliser au sein et à partir de cette infrastructure d'exception.

Il est donc nécessaire de respecter le système d'admission mis en place par la SASP. Chaque candidat doit recueillir une déclaration de parrainage, établie soit par deux membres des Sites Sportifs Eblé ou de La Croix Catelan (chacun de ces membres peut établir une déclaration de parrainage pour deux candidats et leur famille par période de 3 années consécutives), soit par un administrateur de la SASP. A cette déclaration de parrainage doit être jointe une lettre personnelle du candidat exposant les objectifs individuels poursuivis par l'inscription au Site Sportif Eblé.

La demande d'inscription ainsi constituée est soumise à l'appréciation de la Commission d'Admission constituée par le conseil d'administration de la SASP pour instruire les demandes d'inscription en fonction de l'adéquation entre les déclarations de parrainage préalable et les objectifs énoncés par les lettres personnelles, d'une part et, d'autre part, le projet sportif de la SASP. La Commission d'Admission tient compte des objectifs d'optimisation des utilisations du Site Sportif Eblé et de ses installations, en fonction des standards de qualité de service poursuivis par la SASP. A l'issue de son instruction, la Commission d'Admission établit et tient à jour une liste à partir de laquelle les inscriptions sont

enregistrées, pour une période déterminée renouvelable, en fonction des capacités du site et de l'objectif de réalisation des buts poursuivis par la SASP.

Puis, à l'issue du traitement de votre dossier, votre inscription vous sera confirmée ou non (dans ce cas les pièces du dossier d'inscription vous seront restituées) par le secrétariat des membres. En cas de confirmation, il vous appartiendra de régler, dans un délai de 30 jours, l'ensemble des sommes dues pour votre abonnement. A l'expiration de ce délai, les personnes n'ayant pas procédé à leur règlement, conformément aux modalités exposées ci-dessus, pourront être considérées comme ayant renoncé à leur abonnement. **Dès lors, la formation du contrat n'intervient qu'à réception du règlement.**

Retrait de la carte de membre

A la suite de l'encaissement de votre règlement, vous serez informé par tous moyens, de la disponibilité de votre carte de membre, à l'accueil du Site Sportif Eblé.

Pour les membres souhaitant modifier leur abonnement

A l'issue du traitement de votre demande de modification de votre abonnement, celle-ci vous sera confirmée ou non (dans ce cas, les pièces de votre demande de modification vous seront restituées) par le secrétariat des membres.

En cas de confirmation de la prise en compte de votre demande de modification, il vous appartiendra de régler, au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la date de cette confirmation, l'ensemble des sommes dues à ce titre. A défaut, une majoration de 10 % sera appliquée pour tout paiement intervenant entre l'expiration de ce délai et le 15 novembre 2011. Dans tous les cas, à compter du 16 novembre 2011, les personnes n'ayant pas procédé à leur règlement, conformément aux modalités ci-contre, pourront être considérées comme ayant renoncé à leur abonnement. **Dès lors, la formation du contrat n'in-**

adresser au secrétariat des membres, 5 rue Eblé Paris 7^e. Il est précisé que les données relatives aux personnes, dont l'inscription n'a pas pu être confirmée, pourront être conservées par la SASP en vue, le cas échéant, de l'envoi d'une nouvelle proposition d'inscription si les conditions d'utilisation du Site Sportif Eblé le permettent.

tervient qu'à réception du règlement.

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de la SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES
 - Par carte bancaire auprès du secrétariat des membres ou par internet : www.lagardereparisracing.com - à partir du mois de septembre
 - En espèces, si le règlement dû à la SASP est inférieur à 3 000 euros (modalités auprès du secrétariat des membres).
- Vous avez la possibilité de déposer votre règlement au secrétariat des membres, 5 rue Eblé - 75007 Paris ou de l'envoyer à cette adresse.

Les pièces nécessaires à l'établissement de votre dossier d'inscription :

- Photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 3 mois.
- 2 photos d'identité récentes

Pour les nouveaux membres uniquement :

- 1 lettre personnelle du candidat
- 2 lettres de parrainage

Fait à le

Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux

Votre signature

Lagardère
Paris Racing

2011-2012*

Devenir membre Eblé

ou modifier son abonnement

5, rue Eblé - 75007 Paris

L'offre Piscine Eblé

C'est un abonnement permettant l'accès aux bassins, à la salle de musculation, ainsi qu'aux saunas. cet abonnement comprend pour les membres âgés de plus de 10 ans, la possibilité d'acheter quatre invitations payantes (15 € ttc, l'unité) par an.

Cet abonnement entraîne le règlement :

- d'un prix initial d'accès (à régler lors du 1^{er} abonnement uniquement)
- d'un abonnement pour la saison 2011-2012*
- de frais administratifs

L'offre Congé Piscine Eblé

Cette offre est proposée aux personnes ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé au cours de la saison 2010/2011. Elle donne la possibilité de rester en congé pendant trois saisons consécutives au plus.

Au moment de la reprise d'un abonnement Piscine Eblé, aucun prix initial d'accès ne sera demandé.

Cet abonnement entraîne le règlement :

- d'un abonnement pour la saison 2011-2012*
- de frais administratifs

Sociétés et autres personnes morales

Pour toute information concernant l'accès au site Eblé, Sébastien Robert est à votre disposition

tél : 01 40 61 70 37 — srobert@lagardere-paris-racing.fr

Points particuliers

Prix initial d'accès

Le prix initial d'accès est versé au titre de la première année d'abonnement et reste acquis pour toutes les années d'abonnement suivantes, sous réserve que le membre renouvelle son abonnement chaque année (renouvellement simple ou avec modification). Si le membre ne renouvelle pas son abonnement une année, le prix initial d'accès est alors perdu.

Systèmes de réduction

Pour les plus jeunes : les personnes âgées de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année de leur première inscription se verront appliquer un prix initial d'accès réduit.

Toutefois, l'année de leurs 18 ans, ces personnes devront s'acquitter, si elles sont toujours membres, d'un complément de prix initial d'accès correspondant à 50 % de l'abonnement «piscine Eblé» applicable en fonction de leur année de naissance.

Pour les personnes reconnues dans le monde du sport : elles pourront faire l'objet de conditions d'abonnement particulières permettant à la SASP Lagardère Paris Racing Ressources de mettre en place son projet sportif. Ces conditions sont disponibles auprès de la Direction.

Location de casiers

(en fonction des disponibilités, renseignements auprès du secrétariat des membres).

IMPORTANT

Merci de remplir un document par personne.

Le présent document doit être renseigné et signé avant d'être adressé ou déposé à la SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES - secrétariat des membres - 5, rue Eblé - 75007 Paris.

La signature du présent document aux endroits indiqués emporte certification sur l'honneur de l'exactitude des informations contenues et acceptation des règles régissant le Site Sportif Eblé, en particulier celles de son règlement intérieur, dont un exemplaire est joint à ce dossier.

TOUT DOCUMENT INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE.

Ce dossier d'inscription doit être retourné à la SASP Lagardère Paris Racing Ressources - Secrétariat des membres 5, rue Eblé - 75007 Paris

Contacts

Catherine Nguyen
tél : 01 40 61 60 90
cnguyen@lagardere-paris-racing.fr

* la saison sportive 2011-2012 s'entend du 1^{er} septembre 2011 au 31 juillet 2012.

Lagardère Paris Racing Ressources – Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 42.500 € - 433 565 819 RCS Paris – Siège social : 5, rue Eblé - 75007 Paris

2011-2012

Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé I Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 5, rue Eblé, à Paris 7^e arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Eric deblicker ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M

Né(e) le

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e)

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2012 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 DESCRIPTIF DES PRINCIPAUX ESPACES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS AC-CESSIBLES, DANS LE CADRE DE L’ABONNEMENT PISCINE EBLÉ

- deux bassins de 25 mètres
- une salle de musculation
- deux saunas

- locaux annexes à usage de vestiaires et salons

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'ho-raires.

ARTICLE 2 RESTRICTIONS D’UTILISATION EN FONCTION DE L’ÂGE

L'accès aux espaces, installations et équipements peut être subordonné à une condi-tion d’âge, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité (notam-ment les piscines, les saunas, la salle de musculation).

ARTICLE 3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SITE ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

L'accès au Site Sportif Eblé et l'utilisation de ses installations sont régis par un règle-ment intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés dans le site. Le membre abonné reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du site avec son dossier d'inscription et en avoir pris connaissance.

Conformément à l'article R. 132-2 du Code de la Consommation, toute modification nécessaire et liée à des évolutions techniques tendant à garantir la sécurité et l'hy-giène au sein du Site Sportif Eblé pourra être décidée par la SASP, sans paiement par le membre abonné d'un complément de prix pendant la période de l'abonnement ni altération de la qualité des prestations de service.

ARTICLE 4

4.1 CARACTÈRE PERSONNEL DE L’ABONNEMENT

L'abonnement est personnel et nominatif. Il ne peut être cédé ou transféré à qui-conque, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Le présent abonnement rempli et signé par le membre abonné lui rendent opposa-bles le règlement intérieur et les règlements spécifiques du site.

Chaque abonnement permet la délivrance d’une carte individuelle de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder au Site Sportif Eblé. Cette carte ne peut être utilisée que par le seul membre abonné qui s’interdit de la mettre à la disposition de quiconque.

4.2 DURÉE DE L’ABONNEMENT

L’abonnement est annuel, pour une saison sportive entière et indivisible. Il permet l’ac-cès au Site Sportif Eblé entre le 1^{er} septembre et le 31 juillet de la saison sportive considérée.

Pendant la période fixée, la saison suivante, pour le renouvellement des abonne-ments annuels et jusqu’à ce qu’il ait régularisé son nouvel abonnement, le membre abonné peut accéder au Site Sportif Eblé en qualité de "membre invité", dans les conditions de son accès au site pour la saison sportive précédente. Tout "membre in-vité" ayant usé de cette faculté mais n’ayant pas régularisé son nouvel abonnement avant la date limite figurant (i) sur le nouveau dossier d’inscription, ou (ii) sur le do-cument de renouvellement adressé par la SASP, est tenu de payer le tarif qui lui était applicable la saison sportive précédente pour la totalité de la période allant du 1^{er} sep-tembre de la nouvelle saison sportive à cette date limite.

4.3 DROITS DE LA PERSONNALITÉ

Le membre abonné accepte que son image et/ou son nom et/ou sa voix, soient gra-cieusement captés, enregistrés, filmés, photographiés, ensemble ou séparément, par la SASP dans le cadre de son activité au sein de celle-ci. Il autorise, également la SASP à utiliser, reproduire, représenter, mettre à la disposition du public gracieusement, les images, nom, voix, ainsi captés, ensemble ou séparément, dans le monde entier et pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle afférant aux supports de fixation de l’image et/ou du son ainsi réalisés, à des fins d’illustration du site internet de la SASP et de Lagardère Unlimited, de tout autre support de communication de la SASP et de Lagardère Unlimited ou de supports de communication de tiers (journaux périodiques, TV et radios) autorisés par la SASP

ARTICLE 5 INVITATIONS

Le membre abonné, âgé de plus de 10 ans, ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé pour la saison sportive, peut acheter des invitations, pour permettre l'accès excep-tionnel au site à un ou des tiers qu'il invite. L'invité ne peut accéder au site que s'il est accompagné du membre abonné invitant.

L'invité utilise les espaces, installations et équipements du site dans les conditions applicables au membre abonné invitant.

Le membre abonné invitant est responsable de son invité et se porte-fort du respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

ARTICLE 6 CASIERS

Les casiers sont loués, dans la limite des disponibilités, à des membres abonnés, pour qu'ils puissent y déposer leurs effets personnels, dans des conditions conformes au ré-glement intérieur du site. Les casiers ne sont pas destinés à recevoir des objets de va-leur.

La SASP décline toute responsabilité, sauf faute avérée de sa part, en cas de dispari-tion, destruction, dégradation, vol ou autre événement affectant le contenu des ca-siers. En tout état de cause, le membre abonné ne peut pas rechercher la responsabilité de la SASP qui est expressément exclue, au titre du contenu des casiers pour toute réclamation portant sur un montant supérieur à trois cents (300) euros.

La SASP ne fournit pas les mécanismes de fermeture des casiers qu'il appartiendrait aux membres abonnés de mettre en place à leur charge.

ARTICLE 7 APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

Toute personne ayant décidé d'utiliser une installation sportive quelconque du Site Sportif Eblé est tenue de vérifier, sous sa seule responsabilité, qu'elle a la capacité phy-sique, sportive et technique de cette utilisation et qu'aucune contre-indication médi-cale ne s'oppose à cette utilisation au moment où elle intervient. La communication à la SASP d'un certificat médical relatif à la pratique sportive est faite à des fins d'in-formation seulement et ne fait supporter à la SASP aucune obligation de vérification des aptitudes individuelles aux pratiques sportives offertes sur le Site Sportif Eblé. Ce-pendant, toute personne, ayant obtenu de la SASP le droit d'accéder au site, s'inter-dit d'utiliser l'une quelconque des installations sportives du site avant d'avoir remis à la SASP un certificat médical à jour attestant qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose aux pratiques sportives permises par cette installation. Cette obligation est l'une des conditions déterminantes de l'accueil à l'intérieur du site.

ARTICLE 8 ASSURANCES

Le montant de l'abonnement inclut une couverture d'assurance individuelle accident dont les conditions sont disponibles au secrétariat des membres.

ARTICLE 9 INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE DES ESPACES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces, installations et équipements du Site Sportif Eblé peuvent être tempori-rement indisponibles, en particulier pour les raisons suivantes :

- sécurité ;

- entretien journalier ou périodique ;

- travaux d'amélioration du Site Sportif Eblé.

Information Travaux

La SASP Lagardère Paris Racing Ressources s’est engagée, envers le propriétaire de la rue Eblé à l’occasion de la signature du bail, à réaliser d’importants travaux sur ce site, notamment de mise aux normes des installations.

Sous réserve de l’obtention des autorisations nécessaires, ces travaux seront suscep-tibles de débuter au cours de l’année 2012 et pourront avoir une incidence sur l’ac-cès aux installations, espaces et équipements du site de la rue Eblé, ce que le membre reconnaît et accepte expressément. Le cas échéant, la SASP s’engage à faire ses meil-leurs efforts pour en informer préalablement les membres abonnés par tous moyens, notamment par voie d’affichage sur le site, ainsi que pour limiter l’impact de ces nuis-sances sur l’accès aux installations, espaces et équipements du site.

ARTICLE 10 CONDITIONS DE RÉSILIATION

En cas d'exclusion définitive du Site Sportif Eblé prononcée conformément à la pro-cédure fixée par le règlement intérieur du site, l'ensemble des sommes versées par le membre abonné au titre de son abonnement est conservé par la SASP à titre de réparation contractuelle du préjudice subi par la SASP, sans préjudice des recours que pourrait exercer la SASP en réparation de son préjudice réel si le montant estimé de son préjudice excède celui perçu au titre du dédommagement contractuel. Cette ex-cclusion emporte résiliation de plein droit, sans indemnité, du contrat d'abonnement. La SASP se réserve le droit d'inscrire le membre abonné exclu sur une liste "incidents membres" dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés".

ARTICLE 11 DONNÉES NOMINATIVES DU MEMBRE ABONNÉ

Les informations recueillies auprès des membres abonnés du Site Sportif Eblé sont nécessaires à la SASP pour gérer votre abonnement et vous permettre de profiter des services du Site Sportif Eblé. Elles sont enregistrées dans un fichier établi, tenu à jour et exploité par la SASP, principalement pour permettre l'accès au site et l'organisation administrative, comptable et fonctionnelle du Site Sportif Eblé (par la tenue d'un an-nuaire, par exemple) ainsi que pour permettre l'envoi d'informations notamment commerciales. Les destinataires des données sont la SASP et l'association « Lagardère Paris Racing », ainsi que, le cas échéant, leurs partenaires et prestataires, situés le cas échéant hors Union Européenne. Chacune des personnes concernées bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification, auprès du service de la SASP, chargée du suivi des dossiers des membres, secrétariat des membres, 5, rue Eblé – 75007 Paris.

Si je suis sur liste rouge, je coche la case ci-contre

Si je ne souhaite pas que mes données personnelles ou celles concernant l'en-fant dont je suis le représentant légal soient utilisées à des fins de prospection, je coche la case ci-contre

Si je souhaite recevoir des propositions commerciales des partenaires de l'Association par voie électronique, je coche la case ci-contre

Si je ne souhaite pas apparaître dans l'Annuaire, je coche la case ci-contre

Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé I Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 5, rue Eblé, à Paris 7^e arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Eric deblicker ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M

Né(e) le

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e)

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2012 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 DESCRIPTIF DES PRINCIPAUX ESPACES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS AC-CESSIBLES, DANS LE CADRE DE L’ABONNEMENT PISCINE EBLÉ

- deux bassins de 25 mètres

- une salle de musculation

- deux saunas

- locaux annexes à usage de vestiaires et salons

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'ho-raires.

ARTICLE 2 RESTRICTIONS D’UTILISATION EN FONCTION DE L’ÂGE

L'accès aux espaces, installations et équipements peut être subordonné à une condi-tion d’âge, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité (notam-ment les piscines, les saunas, la salle de musculation).

ARTICLE 3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SITE ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

L'accès au Site Sportif Eblé et l'utilisation de ses installations sont régis par un règle-ment intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés dans le site. Le membre abonné reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du site avec son dossier d'inscription et en avoir pris connaissance.

Conformément à l'article R. 132-2 du Code de la Consommation, toute modification nécessaire et liée à des évolutions techniques tendant à garantir la sécurité et l'hy-giène au sein du Site Sportif Eblé pourra être décidée par la SASP, sans paiement par le membre abonné d'un complément de prix pendant la période de l'abonnement ni altération de la qualité des prestations de service.

ARTICLE 4

4.1 CARACTÈRE PERSONNEL DE L’ABONNEMENT

L'abonnement est personnel et nominatif. Il ne peut être cédé ou transféré à qui-conque, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Le présent abonnement rempli et signé par le membre abonné lui rendent opposa-bles le règlement intérieur et les règlements spécifiques du site.

Chaque abonnement permet la délivrance d’une carte individuelle de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder au Site Sportif Eblé. Cette carte ne peut être utilisée que par le seul membre abonné qui s’interdit de la mettre à la disposition de quiconque.

4.2 DURÉE DE L’ABONNEMENT

L’abonnement est annuel, pour une saison sportive entière et indivisible. Il permet l’ac-cès au Site Sportif Eblé entre le 1^{er} septembre et le 31 juillet de la saison sportive considérée.

Pendant la période fixée, la saison suivante, pour le renouvellement des abonne-ments annuels et jusqu’à ce qu’il ait régularisé son nouvel abonnement, le membre abonné peut accéder au Site Sportif Eblé en qualité de "membre invité", dans les conditions de son accès au site pour la saison sportive précédente. Tout "membre in-vité" ayant usé de cette faculté mais n’ayant pas régularisé son nouvel abonnement avant la date limite figurant (i) sur le nouveau dossier d’inscription, ou (ii) sur le do-cument de renouvellement adressé par la SASP, est tenu de payer le tarif qui lui était applicable la saison sportive précédente pour la totalité de la période allant du 1^{er} sep-tembre de la nouvelle saison sportive à cette date limite.

4.3 DROITS DE LA PERSONNALITÉ

Le membre abonné accepte que son image et/ou son nom et/ou sa voix, soient gra-cieusement captés, enregistrés, filmés, photographiés, ensemble ou séparément, par la SASP dans le cadre de son activité au sein de celle-ci. Il autorise, également la SASP à utiliser, reproduire, représenter, mettre à la disposition du public gracieusement, les images, nom, voix, ainsi captés, ensemble ou séparément, dans le monde entier et pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle afférant aux supports de fixation de l’image et/ou du son ainsi réalisés, à des fins d’illustration du site internet de la SASP et de Lagardère Unlimited, de tout autre support de communication de la SASP et de Lagardère Unlimited ou de supports de communication de tiers (journaux périodiques, TV et radios) autorisés par la SASP

ARTICLE 5 INVITATIONS

Le membre abonné, âgé de plus de 10 ans, ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé pour la saison sportive, peut acheter des invitations, pour permettre l'accès excep-tionnel au site à un ou des tiers qu'il invite. L'invité ne peut accéder au site que s'il est accompagné du membre abonné invitant.

L'invité utilise les espaces, installations et équipements du site dans les conditions applicables au membre abonné invitant.

Le membre abonné invitant est responsable de son invité et se porte-fort du respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

ARTICLE 6 CASIERS

Les casiers sont loués, dans la limite des disponibilités, à des membres abonnés, pour qu'ils puissent y déposer leurs effets personnels, dans des conditions conformes au ré-glement intérieur du site. Les casiers ne sont pas destinés à recevoir des objets de va-leur.

La SASP décline toute responsabilité, sauf faute avérée de sa part, en cas de dispari-tion, destruction, dégradation, vol ou autre événement affectant le contenu des ca-siers. En tout état de cause, le membre abonné ne peut pas rechercher la responsabilité de la SASP qui est expressément exclue, au titre du contenu des casiers pour toute réclamation portant sur un montant supérieur à trois cents (300) euros.

La SASP ne fournit pas les mécanismes de fermeture des casiers qu'il appartiendrait aux membres abonnés de mettre en place à leur charge.

ARTICLE 7 APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

Toute personne ayant décidé d'utiliser une installation sportive quelconque du Site Sportif Eblé est tenue de vérifier, sous sa seule responsabilité, qu'elle a la capacité phy-sique, sportive et technique de cette utilisation et qu'aucune contre-indication médi-cale ne s'oppose à cette utilisation au moment où elle intervient. La communication à la SASP d'un certificat médical relatif à la pratique sportive est faite à des fins d'in-formation seulement et ne fait supporter à la SASP aucune obligation de vérification des aptitudes individuelles aux pratiques sportives offertes sur le Site Sportif Eblé. Ce-pendant, toute personne, ayant obtenu de la SASP le droit d'accéder au site, s'inter-dit d'utiliser l'une quelconque des installations sportives du site avant d'avoir remis à la SASP un certificat médical à jour attestant qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose aux pratiques sportives permises par cette installation. Cette obligation est l'une des conditions déterminantes de l'accueil à l'intérieur du site.

ARTICLE 8 ASSURANCES

Le montant de l'abonnement inclut une couverture d'assurance individuelle accident dont les conditions sont disponibles au secrétariat des membres.

2011-2012

| EXEMPLAIRE QUI SERA RESTITUÉ (COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LA SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES) AU MEMBRE ABONNÉ APRÈS RÈGLEMENT | | | |
|---|--|--|-------|
| Fait à Paris , en deux exemplaires | | | |
| le | | | |
| Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux. | | | |
| Votre signature Nom et prénom | Lagardère Paris Racing Ressources SASP | | |
| Partie à compléter par la SASP : Offre retenue : | | Référence du contrat : | |
| Options complémentaires : | | Date de réception : | |
| Montant à payer : | | Date d’admission | |

*** la saison sportive 2011-2012 s'entend du 1^{er} septembre 2011 au 31 juillet 2012.**

Lagardère Paris Racing Ressources – Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 42.500 € - 433 565 819 RCS Paris – Siège social : 5, rue Eblé - 75007 Paris

| EXEMPLAIRE QUI SERA RESTITUÉ (COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LA SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES) AU MEMBRE ABONNÉ APRÈS RÈGLEMENT | | | |
|---|--|--|-------|
| Fait à Paris , en deux exemplaires | | | |
| le | | | |
| Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux. | | | |
| Votre signature Nom et prénom | Lagardère Paris Racing Ressources SASP | | |
| Partie à compléter par la SASP : Offre retenue : | | Référence du contrat : | |
| Options complémentaires : | | Date de réception : | |
| Montant à payer : | | Date d’admission | |

*** la saison sportive 2011-2012 s'entend du 1^{er} septembre 2011 au 31 juillet 2012.**

Lagardère Paris Racing Ressources – Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 42.500 € - 433 565 819 RCS Paris – Siège social : 5, rue Eblé - 75007 Paris